MALAUZAT

Membre de Riom-Communauté

Bulletin Municipal
Année 2009

Plan des bourgs de Malauzat - Saint-Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

NORD

Direction Enval

Direction Mozac

Zone Artisanale des Gardelles
«Espace Mozac»
Rue des Gardelles
Chemin des Meuniers
Rue Pré de Giat

LES MOULINS BLANCS

RD 986

Direction Volvic

RD 405

Rue des Moulins Blancs

Chemin des Verguières

Chemin du Chancet

Chemin de la Ronzière

Salle Polyvalente

Chemin Pré Cure

SAINT-GENES L'ENFANT

Mairie Annexe de Saint-Genès

Chemin de l'Aiguillon

Place de la Fontaine

RD 405 Direction Marsat

Chemin du Gargouilloux

Bourg de Saint-Genès l'Enfant

Chemin du Château

Chemin de la Pisciculture

Lotissement L'Eau Vive

Impasse des Batignolles

Chemin des Batignolles

Direction Marsat

Chemin des Ratiers

RD 83

Bulletin municipal 2009 de Malauzat

Responsable de publication : Jean-Paul Ayral

Rédaction, mise en page : Roger Trioux

Emplacement du futur lotissement de l'Armoise

Route d'Argnat

Lotissement de la Garenne

Rue de la Garenne

Petite rue de la Garenne

RD 15 Direction Volvic et cimetière

RD 15 Direction Sayat

Impasse St Simon

Impasse St Gal

Route de Clermont

RD 15 Rue Saint Gal

Rue de la Mairie

MAIRIE

Place et rue de la Cruchale

Rue Champs des Granges

Lotissement Champs des Granges

Petite rue St Gal

Rue du Travers

RD 402E

R.du Four
R.du Musicien

NORD

RD 402

Salle Polyvalente

ECOLE PRIMAIRE

Impasse de la Forge

Impasse Champs des Granges

Rue des Cheires

Route de Châteaugay

Chemin de Marcoin

Rue du Tureau

Bourg de Malauzat

Rue du Champ Rondis

Rue de la Neyras

Rue du Peyrat

Impasse Champs d'Ane

AFU Le Peyrat

Vers dépôt du verre

Direction Châteaugay et terrains de foot et tennis

Malgré le soin apporté à l'élaboration des plans présentés sur cette page, l'auteur et la mairie de Malauzat déclinent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions. Les plans diffusés ici ne le sont qu'à titre d'information.

Bulletin municipal 2009

MALAUZAT

Saint-Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

Rédaction Jean-Paul AYRAL

Le mot du maire

SOMMAIRE

- Le mot du maire 1

La Commune

- Les projets à venir 2
- Les élèves de l'école au cœur de la sécurité 3
- Repas de Noël à la cantine de l'école .. 3
- Le centre communal d'action sociale ... 4
- Noté au fil des Conseils..... 5
- Tarifs publics fixés par le Conseil..... 6
- Etat civil 2008 6

Informations en bref.....7

Intercommunalité

- Programme Local de l'Habitat 9
- Economie 9
- Aménagement de l'espace – Développement durable..... 10
- Equipements sportifs..... 10

Environnement - Déchets ménagers

- Histoire de nos déchets..... 11
- Comment réduire et trier..... 11
- Les moyens de collecte..... 11
- Devenir de nos déchets recyclables... 12
- Piste de réflexion 12

Vie associative

- Association des Moulins..... 13
- Association des Parents d'Elèves 13
- ESV Malauzat..... 14
- Pétanque de Malauzat 14
- Dynamic Malauzat..... 15
- Le mot des chasseurs 15
- Les Compagnons de Marcoin 16

EN COUVERTURE

- Ruisseau des Moulins Blancs..... 1ère
- Plan des rues des bourgs.....2ème
- Calendrier des collectes du SBA.....3ème
- Renseignements, numéros utiles 4ème

Responsable de publication : Jean-Paul AYRAL
Rédaction, mise en page : Roger TRIOUX
Remerciements à ceux qui nous ont transmis photos et articles.
Imprimé par : L'imprimeur.com Tél.04 73 38 82 95
Pages internes imprimées sur papier satiné 135 grs certifié conforme à une gestion durable des forêts.

Fin 2008 est là ! La crise financière, partie des Etats-Unis, touche l'Europe et la France depuis septembre et déclenche une crise économique aux conséquences désastreuses. L'inflation augmente, le pouvoir d'achat baisse entrainant un ralentissement de la consommation des ménages. Des conséquences douloureuses pour chacun de nous, parfois dramatiques, lorsque le chômage apparaît. Des plans de relance sont mis en place dans différents pays européens pour redynamiser l'économie. Seront-ils suffisants ?

Les conséquences de cette situation touchent également les collectivités locales. A chaque niveau, Etat, Région, Département, des mesures sont prises pour les minimiser et préserver l'avenir. Les crédits risquent de se faire rares, les taux des emprunts partent à la hausse, les actions sont priorisées pour conserver le Service Public et préserver ainsi la solidarité.

Les règles d'attribution des aides financières aux collectivités ont, et vont continuer à évoluer en fonction des difficultés et des réformes envisagées pour les résoudre : réformes sur les structures des collectivités, réformes de la fiscalité locale (impôts ménages, taxe professionnelle, etc.).

Les perspectives pour l'année 2009 sont plus qu'incertaines pour les collectivités. Seul un effort de chacun de nous et à tous les niveaux peut améliorer la situation. La commune entend tenir la place qui est la sienne. Comme vous le verrez dans la liste des projets 2009, nous maintenons en fonction de nos possibilités d'autofinancement et des aides financières possibles, un niveau d'investissement susceptible de contribuer au maintien de l'activité économique locale.

Au niveau fiscalité nous ne maîtrisons qu'une partie de chacune des 3 taxes que sont les impôts ménage ; nous serons particulièrement vigilant à n'augmenter celle-ci que du strict minimum.

Le chantier de la déviation arrive à son terme. Les enrobés de la couche de finition, le traitement des intersections avec les autres voiries et la signalisation devraient se terminer lors du 1er trimestre pour une mise en service courant avril 2009. Le Conseil Général aura permis ainsi une amélioration du cadre de vie des Malauzaires ; plus de calme, de sécurité, moins de poussière, etc.

Riom-Communauté va contribuer également à l'évolution de notre commune. Des projets en matière d'habitat, restauration du petit patrimoine, réfection de chemins devraient se réaliser en 2009.

Ce sont 28 millions d'euros qui seront investis sur le territoire communautaire pour la période 2009-2013 approuvés lors du Conseil communautaire du 18 décembre dernier.

Pour terminer mon propos je souhaite remercier nos employés, qui chacun dans leur domaine, ont contribué au confort de chacun et ont permis la prise en compte d'évolutions administratives sans problèmes particuliers ; certes des améliorations sont toujours nécessaires devant nos aspirations sans cesse croissantes. Nous trouverons les solutions, avec votre aide, dans la sérénité et en partageant nos efforts.

Je souhaite à chacun d'entre vous, bonne santé, bonheur et réussite pour l'année 2009.

Bonne année à notre commune. Jean-Paul Ayral.

Le Conseil Municipal et les employés de la Commune, vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Rédaction Jean-Paul AYRAL, photos Raphaël ROUSSY & Roger TRIOUX

Les projets à venir

Sous maîtrise d'ouvrage communale

Remplacement et/ou acquisition de matériel

- Fourneau de cuisine pour la cantine de l'école
- Lave-vaisselle pour la salle polyvalente de Saint-Genès l'Enfant
- Rayonnages et armoires pour le garage et les archives communales
- Mini tracteur tondeuse pour l'entretien des espaces verts
- Tracteur et épareuse *(exemple de matériel, photo ci-contre)*

Voirie et chemins

- Chemin d'Argnat (bourg de Malauzat, du RD450 au RD15)
- Chemin Champ du Chemin (bourg de Malauzat, du RD402 à l'intersection avec le Chemin de Marcoin et le Chemin du Piolat)
- Chemin des Verguières (les Moulins Blancs, de la rue des Moulins Blancs à l'intersection avec le Chemin de l'Aiguillon)
- Place de la Fontaine (Saint-Genès l'Enfant)
- Etude pour l'aménagement de places de stationnement près de la mairie

Entretien des bâtiments

- Ancien local technique : restauration du four communal
- Mairie annexe de Saint Genès l'Enfant : réfection du sous-sol

Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale sont conditionnés par l'obtention d'aides financières de la part de la Région, du Conseil Général et de Riom-Communauté et, de ce fait, certains pourraient être reportés l'année suivante, en particulier pour la voirie et l'entretien des bâtiments.

Sous maîtrise d'ouvrage départementale

- Mise en service de la déviation sud de Malauzat

Sous maîtrise d'ouvrage ou concours financier de Riom-Co

- Restauration du petit patrimoine : lavoir communal
- Construction de 5 logements sociaux dans le lotissement « Le Clos de l'Armoise »

Sous maîtrise d'ouvrage privée

- Lancement de 16 constructions, lotissement « Le Clos de l'Armoise », dont les 5 logements sociaux
- Démarrage de l'extension des carrières Fougerouse

Rédaction et photo de la directrice de l'école

Les élèves de l'école au cœur de la sécurité

Cette année, les 63 élèves de l'école de Malauzat se sont engagés dans un projet autour de la sécurité.

Rencontre USEP d'athlétisme : départ du 1 200 mètres

Sécurité au sein de l'école avec une révision des règles de vie dans la classe, dans l'école et dans la cour élaborée au cours des conseils des enfants menés dans chaque classe. Sécurité domestique avec une approche du fonctionnement de circuits électriques simples et des risques électriques à la maison, ainsi que la connaissance des produits dangereux à ne pas manipuler à la maison. Sécurité routière par la connaissance des panneaux et du comportement à adopter en tant que piéton ou cycliste.

Les enfants vont apprendre les comportements préventifs à adopter pour éviter les accidents, mais également les gestes d'alerte et de premiers secours qui peuvent sauver des vies. Pour cela, les activités sportives prennent une place importante dans l'enseignement : la connaissance des règles de jeux à respecter pour ne pas blesser ou être blessé, la connaissance du fonctionnement de son propre corps et le respect du corps de ses camarades sont essentiels. C'est pour cela que l'école a de nouveau adhéré à l'USEP (Union Sportive de l'enseignement primaire) pour permettre d'aborder de nouvelles pratiques sportives en compétition avec d'autres écoles.

Les élèves vont enfin terminer leur enseignement en prenant connaissance des métiers liés à la sécurité, c'est pour cela qu'ils iront visiter au mois de janvier la caserne de pompiers de Volvic et que des personnels du milieu urgentiste interviendront dans l'école.

Une année bien remplie se prépare, riche en découvertes et en apprentissages !

Article et photos Roger TRIOUX

Repas de Noël à la cantine et arbre de Noël pour les élèves

Le 16 décembre 2008, Paulette MICLET, responsable du Centre de Loisirs et de la Cantine-Garderie, organisait comme chaque année, pour les enfants de l'école qui déjeunent habituellement à la cantine, le repas de Noël. Déjeuner auquel étaient conviés, le personnel enseignant et les employés municipaux, en présence du maire et de ses adjoints. A voir, la bonne ambiance qui y régnait et la mine réjouie des enfants et leur bon appétit, nul doute que les mets servis avec l'aide de Mmes HUGON et PERDIGAO furent très appréciés.

En soirée, ce fût au tour du Père Noël d'aller à la rencontre de tous les élèves de l'école. Avec l'aide de leurs enseignants, ceux-ci lui avaient préparé chants et scénettes pour l'inviter à venir leur apporter des cadeaux. Le Père Noël, magnifique dans son habit neuf et ses bottes enneigées, remis les cadeaux avec enthousiasme, devant un parterre de parents d'élèves nombreux pour l'occasion à la salle polyvalente.

Rédaction Roger Trioux

Le Centre Communal d'Action Sociale

Un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est institué de plein droit dans chaque commune. Le Centre communal d'action sociale est un organisme distinct de la mairie.
Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions… Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision (conseil général, préfecture, sécurité sociale,…). Il peut être enfin délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général.
Il est administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire Jean-Paul AYRAL, et comprend notamment des personnes qualifiées dans le secteur social (représentants d'associations). En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par le Conseil municipal. Par délibération du 2 avril 2008, le Conseil a porté à huit le nombre des membres qui sont :

Danielle AUZILLON, Maryse BOUYGE, Jean-Louis LAUDOUZE et Marie-Paule MAILLOT en tant que représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.
Michelle DULAC, en qualité de représentante des associations des personnes handicapées, Madeleine IMBERDIS en qualité de représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions, Michèle ROUSSEL en qualité de représentante des associations familiales et Marguerite SAHUT en qualité de représentante des associations des retraités et des personnes âgées. *Les mandats des membres expireront, conformément à la réglementation, lors du prochain renouvellement du Conseil municipal.*

Sortie des seniors le 16 septembre 2008 organisée par le C.C.A.S

Rédaction et photos Mmes Maryse BOUYGE et Danielle AUZILLON

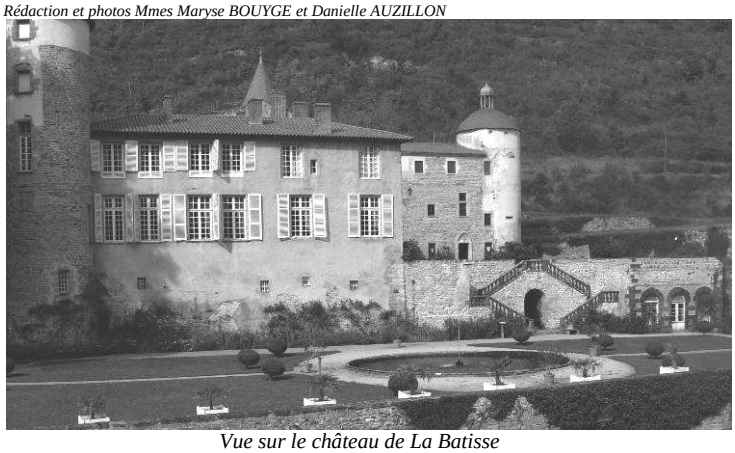

Vue sur le château de La Batisse

Quelques uns de nos seniors prêts à en découdre !?

Mardi 16 septembre a eu lieu le voyage des aînés de Malauzat organisé par le C.C.A.S. Une journée très sympathique, sous un beau soleil d'automne ayant pour thème notre histoire.
Tout d'abord, sur le lieu présumé de la célèbre bataille entre Vercingétorix, le chef des Arvernes, et César, où se dresse la Maison de Gergovie, centre d'information sur l'archéologie, la géologie et l'histoire du plateau.
S'en suivie au Château de La Batisse, une animation historique mise en scène par les Compagnons de Gabriel. Fortuitement, sur l'une de nos photos, il semblerait que l'un ou l'une de nos seniors se soit senti l'âme d'un ou d'une des descendantes de l'Homme au masque de fer ! Savez-vous, qui est-ce ?

Pour clore cette sortie, c'est dans le cadre rustique d'un ancien relai de poste plus que centenaire, situé au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne à Rouillas-Bas, que nos aînés se sont vus offrir un succulent repas. Aux réactions de nos aînés, ne doutons pas que ce repas fut très apprécié, d'ailleurs rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Rédaction Roger TRIOUX

Noté au fil des Conseils

Séance du 25 janvier

- Validation du Programme Local d'Habitat élaboré par Riom-Co pour la période 2009-2014 déjà adopté en conseil communautaire. Ce PLH en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont décline par commune les objectifs à atteindre. Malauzat : 60 nouveaux ménages, 16 logements sociaux publics, et, proposition d'emplacement pour la sédentarisation de familles des gens du voyage.

Séance du 19 février

- Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2007.
  Budget communal :
  - Fonctionnement : 387 853 Euros en dépenses et 489 447 Euros en recettes soit un excédent de 101 593 Euros à reporter.
  - Investissement : 96 234 Euros en dépenses et 430 585 Euros en recettes soit un excédent de 334 351 Euros à reporter.

  Budget Eau et Assainissement :
  - Fonctionnement : 41 044 Euros en dépenses et 43 339 Euros en recettes soit un excédent de 2 294 Euros à reporter.
  - Investissement : 24 047 Euros en dépenses et 32 190 Euros en recettes soit un excédent de 8 143 Euros à reporter.
- Rappel des étapes qui ont jalonné l'élaboration du PLU et en regard des conclusions des services de l'Etat, notamment une mise en garde concernant les capacités d'assainissement des zones à urbaniser, le PLU est approuvé.
- Riom-Co qui a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, a relevé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 9,61% à 10,52%. La taxe prélevée est ensuite reversée au titre de la participation de la Communauté de Communes aux recettes de fonctionnement du SBA.

Séance du 15 mars

- Réunion du nouveau Conseil. Jean-Paul AYRAL annonce le résultat officiel des élections municipales du 9 mars instaurant de fait, le nouveau Conseil dans ses fonctions et clôturant le mandat du précédent Conseil.

Séance du 2 avril

- Election des délégués de la commune à Riom-Co : Jean-Paul AYRAL et Jean-Louis LAUDOUZE comme titulaires, et, Georges DESEMARD et Roger TRIOUX comme suppléants.
- Adoption de la liste des conseillers délégués aux syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, et aux différentes commissions communales en place. *(Voir feuillet communal distribué en juin 2008)*.

Séance du 14 avril

- Affectation des résultats du CA 2007 du budget communal.
- Vote du taux des trois taxes communales. Afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune, qui s'amenuise année après année, malgré une recherche continue de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, celles-ci progressant plus vite que les recettes et afin de ménager l'avenir, le Conseil adopte la proposition d'augmenter les taux de prélèvement de 4 %.
- Vote du Budget Primitif 2008 :
  - En fonctionnement, budget équilibré à 513 086 Euros (+8,96% avec 2007). Le Conseil note la hausse des charges liées au personnel et la participation financière de la commune pour les élèves du primaire aux écoles de Riom, Mozac, Marsat et sa cantine.
  - En investissement, budget équilibré à 870 251 Euros. Report de 563 423 Euros représentant le reste à réaliser de projets 2007 pour des travaux non engagés ou en cours, comme la place de la Fontaine à Saint-Genès l'Enfant, ou l'atelier communal et l'entrée du bourg de Malauzat.

Séance du 23 mai

- Après le contrôle de légalité et sollicitation du Cabinet DESCOEUR pour apporter les modifications ad hoc au PLU communal (zone AU au lieu de AUL, suppression des articles pouvant être entachés d'illégalité au vu de la jurisprudence, etc.) et de la prise en compte d'une nouvelle servitude faisant suite à l'inscription au titre des monuments historiques du Château de Saint-Genès l'Enfant, le Conseil approuve le PLU.

Séance du 8 juillet

- Enveloppe globale de 3 027 Euros d'aides financières aux associations communales, extra-communales et autres, dans le cadre de leurs activités ou de leurs projets ayant un intérêt éligible dans les actions que la commune peut légalement aider.
- L'enquête publique portant sur le projet d'extension et d'exploitation de la carrière de la Sté FOUGEROUSE n'ayant suscité aucune observation particulière et la Sté EUROVIA ayant pris en compte l'observation d'un riverain soucieux du devenir de son puits, le Conseil renouvelle son accord au projet d'extension, en mentionnant dans sa délibération les observations déjà citées dans sa délibération du 22/12/2006 portant sur un accord de principe, et celle du 31/08/2007 portant sur le projet de remise en état du site après exploitation, ainsi que les observations de la délibération du Conseil communautaire du 14/12/2006.

Séance du 29 août

- Validation du rapport du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique portant sur le classement des chemins, rues et places dans la voirie communale.
- L'état du Chemin d'Argnat et l'opportunité des travaux de la déviation sud ont conduit lors du budget primitif 2008 à prévoir sa remise en état. Une aide du Conseil général dans le cadre de « la voirie communale » sera sollicitée et la société SCREG est retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 34 989 Euros TTC.
- La hausse des tarifs fixés par le Conseil est limitée à 1% pour : concessions de cimetière, frais de cantine et garderie, branchement assainissement, location compteur d'eau à St Genès. Compte-tenu de l'état des réseaux d'eau et d'assainissement sur Saint-Genès, une réserve financière est envisagée pour leurs rénovations. En conséquence, le prix du mètre cube d'eau pour Saint-Genès est relevé de 10 centimes d'euros. Pour la location des salles, la hausse significative du coût des énergies et la mise à disposition systématique des salles sur 2 jours entrainent la suppression du tarif « 2 jours » et la création d'un tarif unique de 155 Euros pour une location.
- Projet de ralentisseurs du type « coussin berlinois » et signalisation correspondante aux abords de l'école. Coût : 3 174 Euros TTC.
- Projet de jardinières en béton à disposer de part et d'autre des passages piétons au droit des trois ralentisseurs de la zone 30 du bourg, afin que les véhicules ne puissent rouler sur les trottoirs. Coût : 1 435 Euros TTC.
- Projet de remplacer le poste informatique dédié à la compta municipale afin d'être à même d'utiliser le nouveau logiciel de compta.

Séance du 26 septembre

- Réorganisation des deux postes administratifs du secrétariat. L'un avec un temps de travail de 35 h/semaine sera tenu par Mme TARDAT, l'autre avec un temps de travail de 15 h/semaine, sera l'objet du lancement d'une procédure de recrutement.
- Validation de l'offre de la Sté Berger-Levrault pour le renouvellement du poste dédié à la compta municipale. Coût : 890 Euros HT.

Séance du 28 novembre

- Pour l'entretien des espaces verts, des chemins, de la voirie en période hivernale (salage et déneigement), des travaux de maçonnerie, etc. et améliorer les conditions de travail des employés, la commune a besoin de matériel performant. Aujourd'hui, tracteur et débroussailleuse sont devenus obsolètes et nécessitent un entretien au delà de la normale. Après l'exposé des devis de deux fournisseurs et étude de leurs conditions de vente et reprise des anciens matériels, le Conseil valide le principe du remplacement de ces matériels.
- Achat de 20 m de rayonnages en 2 m de haut afin d'organiser le local technique du garage communal, pour le rangement d'outils, petites fournitures et stockage en toute sécurité de produits tels que peinture, désherbant, décapant, etc. La pose sera assurée par les employés. Coût : 2 350 Euros HT.
- Le maire signera un avenant au contrat du 1/01/2006 avec la CAF, qui majorera sa participation financière de 5 081 Euros en année pleine, suite à la nouvelle organisation des horaires scolaires entrainant l'augmentation du temps d'ouverture de notre Centre de loisirs.

Séance du 19 décembre

- Afin d'organiser le garage communal, le Conseil avait autorisé lors de la séance du 28/11 l'achat de rayonnages pour un montant de 2 350 Euros HT. Le marché attribué à la Société Matériel Service, sera complété par un lot d'armoires réglementaires portant le coût total du marché à 3 940 Euros HT.
- La Société HMI THIRODE est retenue pour la fourniture d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente de Saint-Genès et un fourneau de cuisine pour la cantine de l'école. Coût du marché 4 352 Euros HT.
- La tondeuse autoportée utilisée pour la tonte des espaces verts, doit être remise en état. Le prestataire chargé de l'entretien propose un échange par un matériel équivalent de même marque, possédant en plus un système de ramassage et moins d'heures de fonctionnement. Le Conseil approuve l'échange de ce matériel pour une soulte de 5 000 Euros TTC à la charge de la commune.
- Tarifs de la cantine-garderie. Afin de permettre aux familles de bénéficier d'un tarif dégressif en fonction de leur quotient familial calculé à partir du numéro d'allocataire et ce auprès de la CAF, le Conseil approuve la nouvelle grille avec abattement maximum de 40% pour les plus modestes.
- Adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale au profit des agents, pour une cotisation annuelle de 1 146 Euros.
- Une convention sera signée avec le SIEG pour l'entretien préventif du réseau d'éclairage public à un coût annuel de 3 685 Euros, incluant une cotisation fonction du nombre d'habitants, et un coût fixé suivant la nature de chacun des 251 foyers lumineux répertoriés sur la commune.

Rédaction Roger TRIOUX

Tarifs publics fixés par le Conseil

Cantine et garderie scolaire (depuis le 1er septembre 2008) :

Repas fixe	4,14 Euros	Repas occasionnel	5,05 Euros	Repas adulte	5,25 Euros		
Garderie fixe	1,75 Euros	Garderie occasionnelle	2,29 Euros	Mercredi fixe	4,42 Euros	Mercredi occasionnel	4,77 Euros
Activités du mercredi matin (tarif uniquement pour les activités)					1,75 Euros		

Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources. Les revenus pris en compte sont ceux de 2007.

Prix du mètre cube d'eau et montant location compteur pour Saint-Genès l'Enfant / Les Moulins Blancs

0,65 Euros du m^3 d'eau et 9,56 Euros par an et par compteur pour la période du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009

Participation pour raccordement à l'égout (PRE) : 425 Euros à compter du 1er septembre 2008

Concerne les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auxquels ces immeubles doivent être raccordés. Taxe exigible un an après le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

Concessions du cimetière (depuis le 1er septembre 2008)

Prix du terrain pour chaque classe de concession		
Concessions perpétuelles	2,50 m² (soit 3 places)	295 Euros
	5,00 m² (soit 6 places)	495 Euros
Concessions trentenaires	2,50 m² (soit 3 places)	174 Euros

Location des salles polyvalentes

	Grandes salles	Salle des associations
Du samedi 9 h au dimanche 18 h	155 Euros	
A l'heure	10,20 Euros	
Caution en garantie de nettoyage	80 Euros	
Caution en garantie de dégradations	300 Euros	

Les locations sont gratuites pour toutes les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie ou les associations et organismes extérieurs à la commune, agissant dans un but non lucratif et ouvert au public.
Pour les associations ou organismes ne répondant pas aux conditions précédemment citées, ou les particuliers de la commune, les locations sont consenties selon les tarifs en vigueur.
Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser au secrétariat de mairie.
Aucune réservation de salle par téléphone n'est acceptée.

Extrait de l'état civil par le secrétariat de mairie (liste arrêtée au 17/12/08)

Etat civil 2008

Avis de Naissance

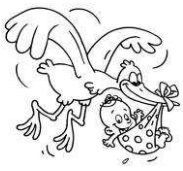

1er janvier	FAUCHER Evan	17 janvier	VOISSIERE Noë
25 mars	BARBEAU Maëlys Rachel Emilie	24 avril	CHAMPEL Matis
16 juillet	FLAMEIN Pacôme Esteban	14 août	GARCIA-RAMOS Lizéa
20 août	PERNES Louane Martine Evelyne	23 septembre	PAPARIC-LENOIR Zia
25 septembre	POTTIER Alexis Corentin	17 octobre	MONIN-RAFFIN Anaëlle Coralie Zoé
25 octobre	DUMONT Carla Anastasie	21 novembre	MAISONNEUVE Lucie Marie Françoise

Actes de Mariage

- Martine Gisèle TAILLANDIER et Raymond VILLARD le 16 mai
- Mathilde VAN LANGENHOVE et Cyril PAPARIC le 7 juin
- Nathalie ZABSKI et José Joaquim PEDROSA DOS SANTOS le 12 juillet
- Laëtitia Nathalie WESTE et Cédric BOUYGE le 19 juillet

Avis de Décès

- Albert Roger Gabriel MARTIN le 26 février
- Charles Benoit Gabriel OLLAGNON le 28 avril
- Yves Marie Michel POTIN le 5 mai
- Pierre TUFFERY le 21 juin
- Léontine PERONIN le 16 juillet

Informations en bref

Rédaction et photos Roger TRIOUX

Carrière Fougerouse, conclusions du commissaire-enquêteur

Après l'enquête publique du 2 juin au 1er juillet 2008, sur le territoire des communes de CHATEAUGAY et MALAUZAT à l'égard de la demande présentée par la Société FOUGEROUSE en vue d'être autorisée à exploiter et étendre le site de la carrière de "Lachaud" qui relève des dispositions du code de l'environnement aux installations classées pour la protection de l'environnement, M. TRAULLE, commissaire-enquêteur a remis son rapport. Extrait de ses conclusions en page 10 du rapport :

« Sans résumer le dossier soumis à enquête, dossier très complet et conforme aux dispositions règlementaires :
- il respecte le schéma départemental des carrières,
- les besoins en matériaux seront localement assurés,
- les zones naturelles sont épargnées,
- les sites archéologiques n'imposent aucune réserve,
- les conditions d'exploitation sont améliorées,
- la circulation sera facilitée,
- les emplois seront préservés,
- aucune opposition justifiée n'est à prendre en considération,

Pour ces raisons, le commissaire enquêteur émet un avis favorable pour la poursuite des formalités en vue de satisfaire la demande d'exploitation formulée. »

Toute personne peut prendre connaissance à la préfecture et en mairies de CHATEAUGAY et de MALAUZAT du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Concours des maisons fleuries

Les gagnants lors de la remise des prix

Mmes MAGRO et BOYER

Comme les années précédentes, Riom-Communauté avait organisé en 2008 un concours des maisons fleuries. Balcons, terrasses et jardins fleuris devaient être visibles de la voie publique.

Avec une météo de début d'été qui ne fut pas propice à la floraison et le nombre et la diversité de maisons ou balcons fleuris sur le territoire communautaire, le choix ne fut pas aisé pour le jury intercommunal. Le premier prix a été attribué à une maison de la commune de Marsat. Celles de M. et Mme MAGRO pour le bourg de Malauzat et de M. et Mme BOYER pour Saint-Genès l'Enfant ont été récompensées. Le 2 octobre à Marsat, les lauréats recevaient leurs prix des mains de MM Vigneron et Jacob de Riom-Co.

Bravo et merci à tous, et rendez-vous au printemps et à l'été prochain pour le fleurissement de notre commune.

Classement des chemins, rues et places dans la voirie communale

Le dernier classement datant de 1964, il était devenu nécessaire de revoir ce tableau afin de permettre une réactualisation du linéaire et l'élaboration d'un plan d'entretien des voiries. De l'enquête publique ouverte du 1er juillet au 15 juillet 2008, seules quatre observations, dont une hors sujet, ont été portées sur le registre d'enquête. Globalement le tableau répond aux objectifs, en foi de quoi le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en conclusion de son rapport. Toute personne peut prendre connaissance en mairie du rapport du commissaire-enquêteur.

Le Château de Saint-Genès l'Enfant, inscrit au titre de monument historique

Par arrêté du 7 avril 2008, le château est inscrit au titre des monuments historiques en totalité, y compris ses intérieurs avec leurs décors, ses communs, ses jardins, leurs éléments sculptés, leurs terrasses, bassins, système hydraulique, ainsi que l'enclos des sources captées de Riom dit « chapelle des eaux ». Les abords de l'édifice inscrit sont soumis à contrôle : dans le champ de visibilité de l'édifice et à moins de 500 mètres, tous travaux sont soumis à autorisation préalable spéciale.

Informations en bref

Rédaction et photos Roger TRIOUX

Les commémorations du Souvenir en 2008 et en images

Victoire du 8 mai 1945

Fête Nationale du 14 juillet

Armistice du 11 novembre 1918

http://pagesperso-orange.fr/mairie.malauzat est l'adresse du site Internet de notre commune

Depuis quelques mois déjà, le Conseil municipal a mis en place un site Internet. Vous y trouverez toutes les informations et actualités relatives à la vie de la commune, voire de l'intercommunalité et au-delà si nécessaire. Le tout, régulièrement mis à jour, et, au fil du temps le Conseil essaiera de le rendre plus complet.

Ce moyen de communication n'a pas la prétention de se substituer à d'autres modes et le feuillet habituellement diffusé en juin-juillet ainsi que le bulletin municipal sous forme papier, continueront de paraître.

Outre les actualités, bien d'autres rubriques sont à consulter sur ce site, comptes-rendus des séances du Conseil, plan local d'urbanisme avec ses cartes de zonage, liens et informations vers d'autres sites, etc. A noter, que des pages sont dédiées aux associations et si vous souhaitez faire connaitre votre association par ce biais, alors écrivez à l'administrateur du site.

Bonne navigation à tous !

Sur vos agendas en 2009, au musée Mandet de Riom-Communauté

Exposition Roger BISSIERE (1886-1964). Gravures et lithographies. Du 14 février au19 avril 2009

Roger Bissière est l'un des grands artistes français du XXème siècle. Si de nombreuses expositions ont été depuis longtemps consacrées à sa peinture, ses gravures ont été peu montrées. L'exposition du musée Mandet à Riom, présente son œuvre gravée, soit une cinquantaine de pièces, gravures en couleur (eau-forte, linogravures ou gravures sur bois) et des lithographies, exécutées dans les années 1950-1960 qui dévoilent un univers infiniment fertile et poétique.

EXPOSITION Ettore Sottsass (1917-2007) – Design. Du 20 juin au 27 septembre 2009

Ettore Sottsass était l'un des chefs de file du design contemporain. Dans les années 1980, il renouvelle le paysage du design, en créant le mouvement Memphis qui va devenir le modèle international de l'anti-modernisme.

Plan de Prévention des Risques Inondations de l'agglomération de Riom

La commission de l'enquête publique du 16/06 au 18/07/2008, présidée par M. Jean FAU, a rendu son rapport le 8/10. Page 62, il est écrit au titre des motivations : « *Le PPRI a pour but de protéger les populations et les biens. Les méthodes utilisées : recherche de données sur les inondations majeures dans les archives, hydrologie des crues, relevés géomorphologiques sont celles préconisées par l'Etat et reconnues par les experts. Les observations du public et des maires ont été étudiées avec une grande attention par la DDE, et feront l'objet d'études complémentaires après visite sur le terrain de l'expert. Cela conduira, selon les résultats, à des modifications d'aléas ou de tracé du zonage, ou au maintien du statut quo.* » Plus loin dans ses conclusions, la commission donne un avis favorable au PPRI du bassin de l'agglomération de Riom.
Ce rapport est tenu à disposition du public, en mairie et en préfecture du Puy-de-Dôme, pendant un délai d'un an.

L'armée de terre communique

L'armée de terre recrute annuellement plus de 13 000 jeunes âgés de 17 ans ½ à moins de 30 ans, sans diplômes ou jusqu'à Bac +5 et pour près de 400 métiers différents. Un conseiller en recrutement, assure des permanences dans les principales villes du département.
Les dates et lieux des permanences sont en ligne sur le site : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr. Vous pouvez également contacter le centre d'information et de recrutement de l'Armée de terre au 04 73 99 22 62.

Intercommunalité

Rédaction du Service Communication de Riom-Communauté

Programme Local de l'Habitat

Priorité à l'habitat social public. Le second Programme Local de l'Habitat a été validé au mois de novembre. Soucieux de l'habitat du territoire intercommunal, les élus ont fixé des objectifs de nouveaux logements, pour les six années à venir (2009-2014). Ce P.L.H. chiffré, décliné commune par commune permet aux élus de prendre des décisions qui garantissent le développement équilibré et solidaire du territoire.

Un toit pour tous ! Le P.L.H. fixe comme objectif le développement de 250 nouvelles résidences principales par an. Ce nombre est nécessaire pour attirer chaque année 100 nouveaux ménages. Pour se faire, il s'est avéré indispensable de développer principalement l'offre sociale publique (logements H.L.M.) : 383 logements locatifs et 60 logements en location-accession sont prévus sur 6 ans.
Une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat permettra le financement de la réhabilitation de logements existants (occupés par les propriétaires ou qui sont ou seront loués).
De plus, ce P.L.H. s'adresse aux populations les plus fragiles en prévoyant : 85 logements locatifs très sociaux pour les ménages les plus démunis, des logements et des terrains familiaux pour les gens du voyage, des logements temporaires et des hébergements d'urgence. Une réflexion sera engagée sur la création d'un hébergement pour les jeunes en formation professionnelle ainsi que des logements pour les personnes âgées.

Une mise en œuvre commune, une réalisation « main dans la main ». Si Riom-Communauté a bien la compétence « Habitat et Cadre de vie » et va donc conduire la mise en œuvre du P.L.H., elle ne le fera qu'avec un partenariat fort avec les maires et élus municipaux. Ils ont un rôle à part entière à jouer dans la réussite de ce programme, notamment en ce qui concerne la réglementation du droit des sols et la participation aux commissions d'attribution des logements sociaux.
La volonté de la communauté est d'associer à tout projet le maire de la commune concernée : du choix de la localisation à l'attribution des logements, voire au suivi de la gestion pour des situations particulières. La communauté sera, elle, associée aux révisions des documents d'urbanisme (pour une mise en compatibilité au regard du P.L.H.) et aux choix d'attribution des logements.
Ainsi, communauté et communes sont étroitement liées et vont travailler main dans la main. Un bilan annuel du P.L.H. élaboré chaque année sera voté en conseil communautaire, transmis aux communes et tenu à la disposition du public.
Le P.L.H. est mis à la disposition du public à Riom-Communauté et dans les 11 communes du territoire. Il est également consultable sur : www.riom-communaute.fr et vous pouvez aussi contacter le service Habitat au 04 73 67 11 05.

Les objectifs du P.L.H. pour la commune de Malauzat. Accueillir 60 nouveaux ménages dans des logements neufs ou réhabilités dont 16 ménages entrant dans de nouveaux logements sociaux publics. Un projet est actuellement mené par l'O.P.H.I.S. pour la réalisation de 5 logements sociaux dans le lotissement du Clos de l'Armoise. Une parcelle communale à Saint-Genest l'Enfant avait déjà été repérée pour la réalisation de logements sociaux en location et/ou accession.

Des pavillons en location-accession bientôt disponibles à Saint-Bonnet-près-Riom ! Auvergne Habitat livrera à Saint-Bonnet-près-Riom trois pavillons neufs en location-accession, situés dans le lotissement « Les Charrots ». Le terrain sur lequel ils seront construits a été vendu à Auvergne Habitat par Riom Communauté pour l'euro symbolique, permettant ainsi aux futurs accédants de bénéficier d'un tarif d'achat particulièrement attractif. Ce sont des T4 en duplex, d'environ 92m2 avec garage.
La location-accession est un dispositif permettant aux ménages dont les ressources ne dépassent pas le plafond déterminé par décret, d'acquérir un logement après une phase locative au cours de laquelle ils peuvent constituer leur épargne et ainsi devenir propriétaires de leur logement ou pavillon en limitant les risques liés à l'endettement.
Si vous souhaitez obtenir des informations, n'hésitez pas à contacter Auvergne Habitat – Corine SERRE - tél. 04 73 17 00 28.

Rédaction du Service Communication de Riom-Communauté

Economie

Multiple rural de La Moutade. Après celui de Cellule en 2006, Riom-Communauté a achevé en 2008 les travaux de réhabilitation du commerce multiservices « La cave du Fort » situé place de la Mairie à La Moutade. Il comprend un bar, une salle de restauration avec cuisine en partie équipée, un espace services (internet,…) et une terrasse orientée plein sud. Un logement de 70 m2 situé au-dessus du commerce, a également été rénové. Riom-Communauté recherche un gérant. Renseignements au 04 73 67 11 00.

Extension des zones d'activités de Riom Cap Nord et Les Charmes à Ménétrol. Les travaux d'extension de la zone artisanale de Riom Cap Nord démarreront au début de l'année 2009, à l'issue des fouilles archéologiques qui se sont déroulées cet été. Sur une superficie de près de 12 ha, ce nouvel espace économique permettra d'accueillir des entreprises artisanales, de commerce professionnel et des grossistes. Les travaux sont estimés à 912 308 Euros TTC et subventionnés par l'Etat, le Conseil Général du Puy de Dôme et le Conseil Régional d'Auvergne.
Le projet d'extension de la zone d'activité des Charmes de Ménétrol permettra l'accueil d'entreprises artisanales sur 4,15 ha. Il devrait démarrer au printemps 2009. Le coût est évalué à 892 216 Euros TTC, financé par Riom-Communauté, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat.

Rédaction du Service Communication de Riom-Communauté

Aménagement de l'espace – Développement durable

Schéma de développement éolien. Les communautés de communes des Coteaux de Randan, de Limagne Bord d'Allier, de Limagne d'Ennezat, de Nord Limagne et de Riom-Communauté ont souhaité évaluer conjointement les possibilités d'accueil de projets éoliens sur leurs territoires.
Pour ce faire, dans un premier temps, un schéma éolien territorial doit être élaboré, à l'échelle des cinq collectivités. Il a pour objectif de mettre en évidence les orientations envisageables en matière de développement de l'éolien, sur la base d'une analyse technique, environnementale et paysagère. Ce schéma devra être constitué d'un certain nombre de cartes de synthèse et d'une liste de recommandations associées qui déboucheront sur la définition de scénarii. Les résultats de cette première phase seront disponibles au début de 2009. Il apparaît déjà que les cinq collectivités ne sont pas concernées de la même manière selon le scénario considéré.
Ensuite, en s'appuyant sur ce document d'orientation, les communautés de communes pourront envisager de constituer des dossiers pour la création d'une Zone de Développement Eolien. La loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, en instaurant les « zones de développement de l'éolien » (appelées communément ZDE), a créé un nouvel outil réglementaire visant à améliorer et organiser l'intégration territoriale des projets. En effet, ces « zonages » sont créés à l'initiative des Communautés de communes qui doivent soumettre un dossier aux services de l'Etat, qui l'instruit. Ce dossier est également examiné par la Commission Départementale des sites qui délivre un avis consultatif. Les communes limitrophes de la ZDE proposée sont consultées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Enfin, c'est le Préfet du département qui délivre, le cas échéant, un arrêté de création. Même si une ZDE est accordée, cela ne signifie pas que le projet aboutisse. Il faudra que soit conduite une étude d'impact environnemental réglementaire. Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire, et une enquête publique aura lieu.
A ce jour, deux réunions publiques d'informations se sont déroulées en octobre 2008. Vous pouvez trouver tous les renseignements liés à cette étude sur les sites Internet des communautés de communes concernées.

Zone d'activité avec embranchement ferroviaire sur Riom et Ménétrol. Riom-Communauté, au titre de sa politique globale d'aménagement du territoire, mène depuis 2006 avec l'appui technique de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole, une étude prospective afin d'identifier de nouveaux secteurs d'aménagement à vocation économique sur son territoire communautaire.
Cette réflexion a permis d'identifier un site situé sur les communes de Ménétrol et de Riom. Compte tenu des enjeux de celui-ci (accessibilité routière, possibilité d'embranchement ferroviaire, potentiel foncier de 300 ha au maximum, positionnement stratégique…), par délibérations le Conseil Communautaire et le Conseil Municipal de Ménétrol ont approuvé le principe d'aménagement d'une zone d'activité « embranchable » sur ce site.
Les deux collectivités ont validé également le principe de réalisation de différentes études qui doivent permettre de préciser les enjeux globaux d'aménagement, les enjeux financiers et de programmation, ainsi que les impacts de ce futur projet sur le foncier agricole, et l'économie agricole en général.
Ce projet est soutenu par de nombreux partenaires institutionnels et techniques.

Rédaction du Service Communication de Riom-Communauté

Equipements sportifs

Centre de tennis couverts. Riom-Communauté a lancé en octobre 2008 les travaux de réalisation d'un centre de tennis couverts, situé dans le quartier de La Varenne, à côté du complexe sportif Emile Pons à Riom.
Les quatre courts de tennis complèteront l'offre existante sur le territoire communautaire de 18 courts de tennis dont deux couverts.
Le bâtiment aura une surface globale de 3 272 m2. Sont prévus une organisation fonctionnelle, des espaces bureau, salle de réunion, infirmerie, clubhouse, locaux de rangement et vestiaires, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans la halle des courts, un ascenseur a été mis en place pour permettre l'accès à la passerelle aux différents publics.
Un système de puits canadien assurera une partie du chauffage l'hiver et une régulation de température l'été. Des panneaux solaires thermiques seront installés pour la production d'eau chaude.
Riom-Communauté aura la gestion du centre et des conventions d'utilisation seront mises en place avec les différents utilisateurs et notamment avec la Fédération de tennis de Riom-Communauté au sein de laquelle sont réunis les cinq clubs de tennis du territoire.
Le montant des travaux est estimé à 2 524 020 Euros TTC. Il est financé par le Centre National de Développement du Sport, le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général du Puy de Dôme et Riom-Communauté. La durée des travaux est de 9 mois.

Construction du gymnase du futur lycée du bâtiment et des réseaux. Riom-Communauté aménage actuellement les accès du futur lycée du bâtiment et des réseaux. Il s'agit de créer l'accès principal avec un carrefour à feux à hauteur de la RD 2029 (ex RN9), de réaliser les parkings d'une capacité d'environ 180 places vers les entrées du futur lycée et du futur gymnase, de mettre en place une voie de circulation pour les piétons et les cycles, de prévoir l'accès livraison pour le lycée et d'aménager les espaces verts. Les travaux sont financés par Riom-Communauté, le Conseil Général et le Conseil Régional. Ils ont démarré en septembre 2008. Le futur lycée est une réalisation du Conseil Régional qui ouvrira à la rentrée 2009.
Riom-Communauté va construire le gymnase du lycée, disposant d'une salle semi-spécialisée de 300 m2. Cette dernière intégrera une Surface Artificielle d'Escalade (S.A.E.) de 36 m linéaire et 11 m de haut, permettant des compétitions au niveau régional, et un plateau sportif d'une surface de 1 267 m2 et de 9 m de hauteur sous poutre, où des compétitions de niveau national pourront se dérouler en badminton. Les travaux débuteront en mai 2009.

Environnement - Les déchets ménagers

Service Communication du Syndicat du Bois de l'Aumône

Retrouvez les jours des collectes des déchets, en page 3 de couverture

Face à une aspiration croissante, à l'écocitoyenneté et à la prise de conscience de l'importance d'une gestion saine des déchets, consommateurs, producteurs et professionnels des déchets agissent quotidiennement pour protéger l'environnement.
Les déchets ménagers et assimilés sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, c'est-à-dire : les ordures ménagères, les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déchets de bricolage, etc.), les déchets ménagers spéciaux (produits toxiques, piles, etc.). L'élimination de ces déchets relève de la compétence et de la responsabilité des communes ou des collectivités locales chargées de la collecte des déchets.
Les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service peuvent être assimilés aux déchets ménagers.

L'histoire de nos déchets

Depuis que les hommes sont constitués en communautés, ils sont confrontés à l'élimination de leurs déchets. Les solutions proposées ont souvent provoqué de vives polémiques et réactions. Pourtant, du Moyen-âge à l'aube du 3ème Millénaire, l'histoire des Hommes est indissociable de celle de leurs déchets et ne s'est pas écrite dans l'indifférence…
A partir du XIXème siècle, les habitants prennent conscience de l'importance de l'hygiène et son impact sur la santé publique. En 1883, le Préfet Eugène Poubelle signe un arrêté obligeant l'utilisation d'un récipient spécial pour que chaque foyer dépose ses ordures ménagères devant sa porte, afin qu'elles ne soient plus éparpillées dans la rue avant d'être ramassées par les services municipaux.
Le 15 juillet 1975, la première grande loi française sur la gestion des déchets est promulguée. Elle confie la collecte et le traitement des ordures ménagères aux communes. Les maires ont alors obligation de collecter ou de faire collecter les ordures ménagères au moins une fois par semaine. Le traitement, à cette époque, consiste bien souvent à enfouir les déchets dans des décharges municipales. Face aux difficultés rencontrées, les communes se regroupent. C'est ainsi que naissent des syndicats tel que le Syndicat du Bois de l'Aumône.
En 2007, 59,5 millions de français sont desservis par la collecte sélective. Avec 2,9 millions de tonnes recyclées, 77 % des emballages sont valorisés !

Comment réduire notre production de déchets ?

En France, la production de déchets augmente de 2 % par an. Aujourd'hui, chaque habitant génère environ 400 kg de déchets ménagers par an et chaque foyer se débarrasse de 10 emballages par jour en moyenne.
Cette évolution alarmante va de pair avec le développement et la modernisation du pays. Il est important et plus que nécessaire d'agir ensemble pour l'Environnement et les générations futures ! Réduire la production des déchets est l'affaire de tous. Producteurs et consommateurs peuvent agir pour réduire leurs déchets à la source.
Au-delà du tri des emballages recyclables, il existe de nombreux gestes pour réduire notre production de déchets. Faciles à appliquer dans la vie de tous les jours, ces bons réflexes sont à adopter sans modération ! Utiliser un sac réutilisable, un cabas ou un panier pour faire les courses. Boire plus souvent l'eau du robinet que l'eau en bouteille. Composter les déchets organiques (épluchures, tonte de gazon…). Privilégier les objets réutilisables et éviter les jetables (rasoirs, vaisselle…). Apposer un autocollant « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres, il permet de ne pas être « envahi » par la publicité tout en recevant les publications de la mairie, de la communauté de communes, du SBA... Eviter les produits emballés inutilement ou sur-emballés (fruits et légumes, sachets individuels, produits en libre-service…).

Le tri des déchets

Malgré les dispositions de la loi du 15 juillet 1975, jusque dans les années 1990, 70 % des déchets ménagers étaient envoyés en décharge, contrôlée ou non, bien que nombre d'entre eux soient très toxiques et polluants. A l'heure actuelle, la quantité de déchets produits ne cesse d'augmenter et les Centres d'Enfouissement Technique arrivent à saturation. Une nouvelle loi du 13 juillet 1992, vise à favoriser des solutions plus respectueuses de l'environnement pour l'élimination des déchets ménagers. De plus, depuis le 1er juillet 2002, la réglementation n'autorise plus les collectivités à mettre en décharge des déchets valorisables. Dès lors, le tri des emballages s'impose !

- Trier pour diminuer le volume de déchets à enfouir. En effet, plus on trie, moins on dépose de déchets dans son bac à ordures ménagères ! Ainsi, beaucoup moins de déchets finiront en Centre d'Enfouissement Technique.
- Trier pour économiser de la matière première. Le recyclage permet de fabriquer de nouveaux objets à partir de recyclables issus des bacs jaunes et des Points d'Apport Volontaire. Cela évite d'utiliser des ressources naturelles comme le bois, le pétrole, la bauxite, le sable ou le minerai de fer.
- Trier génère des activités nouvelles. De nombreux professionnels interviennent pour collecter, trier, conditionner et transformer ces matériaux. Ces filières sont créatrices d'emploi.

Les moyens de collecte des déchets

Le SBA met en place un certain nombre d'équipements (bacs à couvercle vert ou jaune, points d'apport volontaire, déchèteries…) sur son territoire pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés de ses usagers.

Environnement - Les déchets ménagers

Service Communication du Syndicat du Bois de l'Aumône, photos Roger TRIOUX

Les moyens de collecte des déchets (suite)

- Le bac à couvercle vert dans lequel peuvent être déposés les déchets issus de l'activité domestique des ménages : les déchets alimentaires, les films et sacs en plastique, les petits emballages en plastique (yaourts, barquettes, …), le polystyrène, les articles d'hygiène (couches-culottes, mouchoirs…), les papiers et cartons gras ou souillés, les papiers spéciaux (calque, carbone), les ampoules à filaments (les autres ampoules sont recyclables et font partie des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), les pots de fleurs, la vaisselle, la faïence, la porcelaine (en petite quantité sinon les porter à la déchèterie). Pour des raisons d'hygiène et de santé publique, ces déchets doivent être déposés dans le bac bien fermés dans des sacs poubelle et il est conseillé de laver son bac de temps en temps.
- Le bac à couvercle jaune dans lequel doivent être déposés en vrac : les papiers, cartons, journaux, magazines, briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et emballages métalliques.
- Les Points d'Apport Volontaire, pour les emballages en verre vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle – c'est-à-dire les bouteilles en verre, les pots et bocaux de produits alimentaires –à déposer en vrac dans le conteneur à verre. Les huiles de vidange et leur bidon sont à déposer dans les bi huile.
- Les déchèteries, espaces aménagés, « gardiennés » et clôturés, où l'on peut déposer les déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature, tels que : ferraille, déchets verts, gravats, cartons, encombrants non recyclables, piles, batteries, déchets dangereux des ménages, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Devenir de nos déchets recyclables

Contenu des bacs jaunes en attente de tri

Envoi des déchets vers le triage

Tri mécanique des métalliques

Tri manuel des corps plats et corps creux

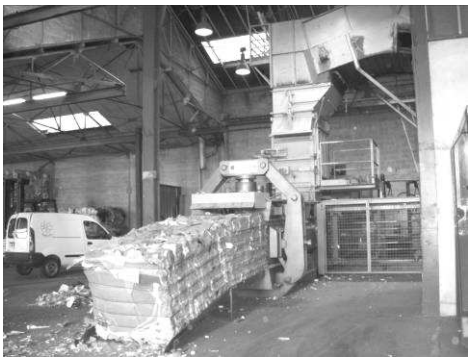
Mise en « balles » des cartons

Stockage avant envoi en recyclage

Une fois vidé, le contenu de notre bac jaune est déposé dans le centre de tri Echalier, zone du Brézet à Clermont (*photos ci-dessus*). Là, les emballages recyclables sont triés par matériau - le plus souvent de façon manuelle - puis compactés en « balles » avant d'être acheminés vers les usines de recyclage adéquates pour redevenir de nouveaux matériaux. Les emballages métalliques sont fondus pour être réutilisés dans l'industrie : pièces auto, boîtes de conserve ou objets divers. Les bouteilles et flacons en plastique sont broyés, fondus pour être transformés en tuyaux, fibre textile… Après avoir été séparé de l'aluminium et du plastique, le carton des briques alimentaires est transformé en papier d'essuyage et d'emballage. Les fibres « désencrées » et épurées des papiers et du carton, entrent dans la fabrication de nouvelle pâte à papier et à carton. Le verre, broyé et fondu est utilisé pour fabriquer de nouvelles bouteilles, il se recycle à l'infini.

Piste de réflexion

Notre production de déchets augmente avec l'évolution de nos modes de vie. Or, force est de constater que **le déchet le moins coûteux est celui que l'on ne produit pas !** La mobilisation des industriels mais aussi des consommateurs pour réduire les déchets à la source constitue un véritable challenge pour le 21ème siècle !

Rédaction par la représentante de l'association

Association des Moulins

Rétrospective 2008

Soirée « Musiques et danses anciennes » (Photos Roger TRIOUX)

« Escapade au fil de l'eau et du temps » (Photo de l'association)

- Le 22 mars, nous avons organisé une soirée « Musiques et danses anciennes »
- Le 7 juin, les membres de l'association se sont retrouvés autour d'une paella
- Les 27 et 28 septembre, nous sommes partis pour une « escapade au fil de l'eau et du temps » : mini-croisière sur la Saône puis visites de plusieurs sites touristiques dans les Dombes
- Le 10 novembre, la soirée « Soupes d'automne » a rencontré un vif succès
- Le 6 décembre notre action pour le téléthon « p'tit déj, dépôt de croissants », en relais avec les sapeurs pompiers de Mozac, nous a permis de remettre 283 Euros à l'AFM

Projet 2009

Nous prévoyons pour début 2009 une ou plusieurs séances d'initiation aux premiers secours (I.P.S.), les contacts ont été pris avec la Croix Rouge, nous invitons toutes les personnes intéressées à se faire connaitre, le nombre de participants par séance étant bien sûr limité, le cas échéant, il serait possible d'organiser plus d'une séance.
Renseignements auprès de Myriam CAVAROT Tél. 04 73 38 45 13

Rédaction par le représentant de l'association

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire

L'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école publique de MALAUZAT est une association qui a deux objectifs :

- Enrichir la scolarisation des enfants de l'école primaire de Malauzat par un soutien financier
- L'intégration des nouveaux parents

Grâce au succès des manifestations organisées sur l'année 2007-2008, l'APE a participé :

- à l'achat de matériel et documents vidéo
- au financement de la sortie de fin d'année
- au financement des transports pour les sorties à but sportif.

Nous invitons les parents d'élèves et les habitants de la commune à participer aux différentes activités qui auront lieu en 2009 :

- Repas en mars
- Fête de l'école avec feu de la Saint-Jean en juin
- Arbre de Noël en décembre

L'Association des Parents d'Elèves

(Photo Roger TRIOUX)

Vie associative

Rédaction par le représentant de l'association

L'E.S.V. Malauzat

L'E.S.V. Malauzat a attaqué une nouvelle saison et remercie la municipalité pour tous les efforts tant pécuniaire que matériel qu'elle fournit.
Les équipes seniors se sont maintenues non sans difficultés dans leurs divisions respectives (promotion de district et 3ème division).
Après un bon départ pour la saison actuelle, l'équipe fanion a un peu perdu de sa superbe mais avec un peu plus de sérieux et d'abnégation tout devrait aller pour le mieux au fil de la saison.
Quant à l'équipe réserve tout se passe bien, mais elle est tributaire de l'équipe première et les résultats ne suivent pas forcément. Mais l'ambiance est là, avant, pendant et après les matchs et sur toutes les manifestations que nous organisons.
Chez les jeunes, les différentes ententes ont été reconduites avec de très bons résultats et ce sont plus de 150 enfants qui portent fièrement les couleurs des 5 communes qui sont : le C.S.VOLVIC/A.S.ENVAL, l'E.S.V.MALAUZAT, le F.C.SAYAT-ARGNAT, et l'A.S.CHATEAUGAY.
Et un petit mot des vétérans qui reprendront leur activité après les fêtes de fin d'année.
Nous remercions donc tous nos sponsors, la municipalité ainsi que les habitants de la commune pour leur accueil lors du passage des calendriers, et le club souhaite une bonne et heureuse année 2009 à toutes et à tous.

Contacts : M. David LAPIERRE (Seniors) Tél. 04 73 87 63 61
M. Christophe FAYET (Jeunes) Tél. 04 73 87 95 00
M. Didier PLANET (Vétérans) Tél. 04 73 79 20 67

Rédaction et photos par le représentant de l'association

Pétanque de Malauzat

Voici revenu le temps des fêtes de fin d'année et c'est l'occasion pour l'ensemble des adhérents de souhaiter à tous une très bonne année 2009.

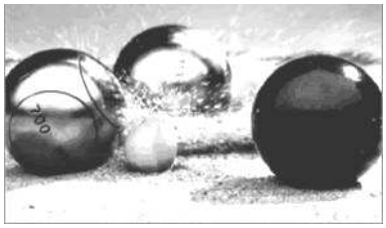

Rétrospective 2008

L'année 2008 aura été marquée par l'organisation à Clermont-Ferrand des championnats de France de triplettes, événement tout à fait exceptionnel avec la présence des meilleurs joueurs français.

Pour ce qui est relatif à la Société, nous enregistrons une stabilité des licenciés mais une fréquentation accrue aux rendez-vous du vendredi après midi place de l'école.

Pour ce qui concerne notre voyage en Périgord, la découverte des grottes et jardins ornés ou bien celle des châteaux au fil du cours de la Dordogne restera un moment privilégié pour tous malgré des conditions climatiques dantesques.

CALENDRIER 2009

- Samedi 7 février : Concours de belote suivi d'un repas
- Samedi 28 février : Remise des licences 2009
- Samedi 25 avril : Concours inter sociétaire
- Samedi 27 juin : Concours officiel
- La date du voyage reste à déterminer (date préférentielle : 13 et 14 juin)
- Challenge avec la Société de CROUZOL courant septembre (date à préciser)

Nous invitons les nouveaux arrivants intéressés par la pétanque à venir nous rejoindre.

Vie associative

Rédaction par la représentante de l'association

Dynamic Malauzat

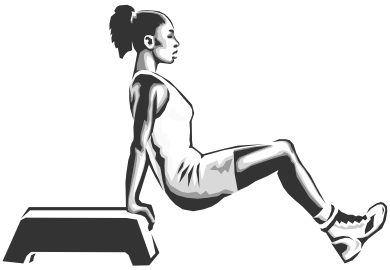

GYM à MALAUZAT

Cette année encore la « DYNAMIC MALAUZAT » a repris ses activités depuis le 10 septembre 2008.
C'est avec plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre tous les lundis de 19h15 à 20h15 et tous les mercredis de 19h à 20h à la salle polyvalente de Malauzat.
Laurence et moi-même nous serions contentes de vous aider à entretenir votre forme dans la bonne ambiance du groupe. La séance du lundi consiste à un cours sur DVD beaucoup plus physique.
N'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.
Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 04 73 87 20 08 après 19h.

La DYNAMIC MALAUZAT vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année 2009. La Présidente

Rédaction et photos par le représentant de l'association

Le mot des chasseurs

Au seuil de cette nouvelle année, nous voici à l'heure des bilans.
Comme d'habitude, nous nous posons beaucoup de questions sur l'avenir du petit gibier car malgré nos gros efforts de lâchers, les tableaux restent peu fructueux. Coté chevreuils, les populations restent stables et coté sangliers, des dégâts ont été constatés et les battues nous ont permis d'en tuer deux dont un de cent cinq kilos.

Cette année, le décès brutal de Pierre, à qui nous rendons un grand hommage, a endeuillé et bouleversé quelque peu l'organisation de notre petit groupe.

Nous clôturerons la saison par le repas des chasseurs courant Mars ou Avril et sauf imprévu, au cours de l'été, nous organiserons notre traditionnel ball-trap qui, avec les subventions municipales et fédérales, nous permet de récolter un peu d'argent pour la bonne marche de la société.

Tous les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2009 et remercient à nouveau tous les propriétaires et donateurs.

Rédaction et photos par le représentant de l'association

Les Compagnons de Marcoin

Le but de notre association (association loi 1901) est la mise en œuvre bénévole de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel de la commune de Malauzat.

Actions réalisées au cours de l'année 2008

L'équipe sur le chantier de la voie communale n° 26 dite de Bessat

Hiver 2007/2008

Nous continuons le chantier de débroussaillage de la voie communale n°26 dite de Bessat. Ce joli chemin, bordé de piquets en pierre de Volvic, démarre en haut de la Chabanne et rejoint Marsat au lieu dit Bessat. Nous effectuons également des travaux d'entretien de la voie communale n°28, dite chemin des Seigneurs, rouverte les années précédentes.

Samedi 22 mars

Nous avons aleviné les ruisseaux qui parcourent la commune avec des alvins de truites autochtones de souche « fario » attribués par le Conseil Général.

Samedi 27 septembre 2008 :
Pour la sixième année consécutive, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » initiée par les magasins LECLERC.
Les membres de l'association ont procédé au ramassage des détritus disséminés dans les fossés du chemin des Cheires, des routes de Chateaugay et des Mauvaises, ainsi que les abords du Cimetière.
Ces déchets ont été transportés à la déchetterie.

Contact tél. :
Bernard COLLIN 04 73 87 28 18
Gilles PASCAL 04 73 79 20 00
Ghislain BROQUET 04 73 78 01 41

Calendrier des actions programmées pour 2009

Hiver 2008/2009 : - Reprise du chantier de débroussaillage de la voie communale n° 26 dite « de Bessat » et entretien de la voie communale n° 28 dite « chemin des Seigneurs ».
Mars : Alevinage des ruisseaux de la commune.
Septembre : Opération « Nettoyons la Nature ».

Si vous êtes sensibles à l'environnement, si vous souhaitez nous rejoindre en tant que membre actif ou bienfaiteur, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes également preneurs et récolterons volontiers tout témoignage relatif à l'histoire de Malauzat.

Bonne et heureuse année 2009 à tous

SBA
Ensemble au service de l'environnement
COLLECTE DES DÉCHETS

Commune de Malauzat

JANVIER

1	J	Férié
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	ordures ménagères
6	M	
7	M	
8	J	collecte selective
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	ordures ménagères
13	M	
14	M	
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	ordures ménagères
20	M	
21	M	
22	J	collecte selective
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	ordures ménagères
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	
31	S	

FÉVRIER

1	D	
2	L	ordures ménagères
3	M	
4	M	
5	J	collecte selective
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	ordures ménagères
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	ordures ménagères
17	M	
18	M	
19	J	collecte selective
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	ordures ménagères
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	

MARS

1	D	
2	L	ordures ménagères
3	M	
4	M	
5	J	collecte selective
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	ordures ménagères
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	ordures ménagères
17	M	
18	M	
19	J	collecte selective
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	ordures ménagères
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	ordures ménagères
31	M	

AVRIL

1	M	
2	J	collecte selective
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	ordures ménagères
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	Férié
14	M	
15	M	RATTRAPAGE ordures ménagères
16	J	collecte selective
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	ordures ménagères
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	ordures ménagères
28	M	
29	M	
30	J	collecte selective

MAI

1	V	Férié
2	S	
3	D	
4	L	ordures ménagères
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	Férié
9	S	
10	D	
11	L	ordures ménagères
12	M	
13	M	
14	J	collecte selective
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	ordures ménagères
19	M	
20	M	
21	J	Férié
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	ordures ménagères
26	M	
27	M	
28	J	collecte selective
29	V	
30	S	
31	D	

JUIN

1	L	Férié
2	M	
3	M	RATTRAPAGE ordures ménagères
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	ordures ménagères
9	M	
10	M	
11	J	collecte selective
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	ordures ménagères
16	M	
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	ordures ménagères
23	M	
24	M	
25	J	collecte selective
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	ordures ménagères
30	M	

Jours de collecte sélective des emballages recyclables

Jours de collecte des ordures ménagères

CALENDRIER DES COLLECTES 2009

Toutes les collectes sont organisées l'après-midi entre 13h30 et 22h15 (vous avez donc jusqu'à 13h pour sortir vos bacs. Toutefois, nous vous conseillons de les sortir la veille au soir).

Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.

Pour la collecte, merci de bien respecter le point de présentation.

JUILLET

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	ordures ménagères
7	M	
8	M	
9	J	collecte selective
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	ordures ménagères
14	M	Férié
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	ordures ménagères
21	M	
22	M	
23	J	collecte selective
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	ordures ménagères
28	M	
29	M	
30	J	
31	V	

AOUT

1	S	
2	D	
3	L	ordures ménagères
4	M	
5	M	
6	J	collecte selective
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	ordures ménagères
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	Férié
16	D	
17	L	ordures ménagères
18	M	
19	M	
20	J	collecte selective
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	ordures ménagères
25	M	
26	M	
27	J	
28	V	
29	S	
30	D	
31	L	ordures ménagères

SEPTEMBRE

1	M	
2	M	
3	J	collecte selective
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	ordures ménagères
8	M	
9	M	
10	J	
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	ordures ménagères
15	M	
16	M	
17	J	collecte selective
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	ordures ménagères
22	M	
23	M	
24	J	
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	ordures ménagères
29	M	
30	M	

OCTOBRE

1	J	collecte selective
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	ordures ménagères
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	ordures ménagères
13	M	
14	M	
15	J	collecte selective
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	ordures ménagères
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	ordures ménagères
27	M	
28	M	
29	J	collecte selective
30	V	
31	S	

NOVEMBRE

1	D	Férié
2	L	ordures ménagères
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	ordures ménagères
10	M	
11	M	Férié
12	J	collecte selective
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	ordures ménagères
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	ordures ménagères
24	M	
25	M	
26	J	collecte selective
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	ordures ménagères

DECEMBRE

1	M	
2	M	
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	ordures ménagères
8	M	
9	M	
10	J	collecte selective
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	ordures ménagères
15	M	
16	M	
17	J	
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	ordures ménagères
22	M	
23	M	
24	J	collecte selective
25	V	Férié
26	S	
27	D	
28	L	ordures ménagères
29	M	
30	M	
31	J	

www.sba63.fr
sba.contact@wanadoo.fr
0 800 831 181
(appel gratuit)

ENSEMBLE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT !

Renseignements - Numéros utiles

Ouverture du secrétariat de mairie au public

mardi
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 17h
Saint-Genès l'Enfant de 17h à 18h

mercredi
Malauzat de 14h à 17h

jeudi
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 17h
Saint-Genès l'Enfant de 17h à 18h

vendredi
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 19h

Secrétaires : Mme TARDAT Blandine
Mme ENGASSER Christiane

Permanence des élus

Le maire, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les vendredis de 15h à 19h
- Saint-Genès l'Enfant, le premier samedi du mois de 8h à 10h
- Malauzat le troisième samedi du mois de 8h à 10h

Le premier adjoint, sur rendez-vous.

C.C.A.S. : prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Employés du Service Technique : M. BRUNET Noël
M. COELHO Julio
Mme PERDIGAO Christine

Mairie de Malauzat
1 rue de la Mairie
63200 MALAUZAT
Tél. 04 73 79 20 06
Tél. 09 75 88 26 39 (tarif non sur-taxé)
Fax 04 73 87 91 94
Courriel : mairie.malauzat@wanadoo.fr

Cantine-Garderie
Centre de Loisirs
Tél. 06 47 60 67 30

Mme MICLET Paulette
Mme HUGON Eliane

Ecole primaire de Malauzat
Tél. 04 73 87 60 80
Tél. 04 73 78 07 23
Tél. 09 75 88 28 77 (tarif non sur-taxé)
Courriel : ecole.malauzat@orange.fr
ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Numéros d'urgence - Renseignements utiles

SAMU : composer le 15
Pompiers : composer le 18
Gendarmerie nationale : composer le 17
Gendarmerie de Volvic, route de Marsat : 04 73 33 50 07

EDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 333 063
GDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 433 063
Service des Eaux - SEMERAP : service 24h / 24h et 7j / 7 au 04 73 34 94 94
Assainissement :
- Malauzat, contacter la SEMERAP, tél. 04 73 34 94 94
- Saint-Genès, contacter la SEMERAP, tél. 04 73 34 94 94
- Les Moulins Blancs + Chemin de la Ronzière, contacter la SAUR, tél. 04 73 36 96 05

Trésorerie de Volvic : rue des Ecoles, 63530 VOLVIC, tél. 04 73 33 51 59
Ouverte de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30
Hôtel des Impôts : 49-51, rue de Toulon 63200 RIOM, tél. 04 73 64 49 00
Accueil tous les jours, sauf samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30
Sous-préfecture : rue Gilbert Romme, 63201 RIOM Cedex
Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 15h30 et vendredi de 8h30 à 13h
Assistants sociaux : Centre Circonscription Action Médico-sociale, 10 rue Antoine Arnaud, 63200 RIOM
Les permanences des assistants sont assurées :
- sur rendez-vous tous les jours au Centre de Circonscription, tél. 04 73 64 53 72, 04 73 64 53 75, 04 73 64 53 76
- ou à Mozac, Place Saint Paul, le 2ème et 4ème jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous

Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile : 21 ter, rue Jeanne d'Arc 63200 RIOM , tél. 04 73 38 42 64
Courriel : siad.riom@orange.fr
Tous les jours, du lundi au vendredi de 8h à 16h30

Déchèterie de Volvic
Chemin des Prades – Section Champloup Tél. 04 73 83 38 00
Ouverte du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h45
sauf période hivernale (1er novembre au 30 avril) jusqu'à 16h45

Riom-Communauté
Siège administratif
15 avenue Archon-Despérouses
BP 80045 - 63201 Riom cedex
Tél. 04 73 67 11 00
Fax 04 73 67 11 01
Courriel : contact@riom-communaute.fr